

Compte-rendu du conseil d'école commun extraordinaire

DATE : jeudi 16 février, à 18h30

PRÉSENTS : Enseignants : Mmes CRABOT, BAREGE, BAREILLES, HIALE-GUILHAMOU, BLANC, PUJOL, NEVEU, CAZENAVE, HAURET, ainsi que MM BRIGNONE et BOUCHET.

Excusés : Mmes SAINT LOUBOUÉ, GUERIN, et M.BEITBEDER.

Mairie : Mmes LAPLACE- NOBLE et CAPDEVIOLLE.

Représentants titulaires des parents d'élèves (maternelle et primaire) : Mmes ANDRÉ, BILLET, BOURCHET, EVAIN, GALOGÉ, HUGUES, MANSUY, METAYER, PÉCOT et REVOY ainsi que M. DELUCHAT

Excusées : Mmes BATURINA, THEBAUD, CONCURET et PEYRESBLANQUES

Expert : M. Christophe BARRAQUE (directeur ALSH)

DDEN : Mme CHERET

1. VOTE DU NOUVEAU PEDT (Projet Éducatif Du Territoire)

La présentation de ce nouveau PEDT fait suite à deux réunions du Comité de pilotage. Il doit être accepté par le vote du présent conseil d'écoles et du conseil municipal qui se tiendra le 3 mars afin de respecter la date butoir du 31 mars pour le renouvellement du projet, ce qui permettra de continuer de bénéficier des aides de l'État et de la CAF.

Ce Projet Éducatif Territorial concerne l'intégralité des enfants de l'école. Il débutera le 4 septembre 2017 et il est valable un an, renouvelable trois fois.

Question des élus : le Conseil d'école souhaite-t-il le rendre pérenne pour 3 ans, avec possibilité de l'amender ou souhaite-t-il le renouveler tous les ans ? C'est la seconde option qui est choisie.

Les modalités d'information et d'inscription sont les suivantes : une réunion d'information/ via le site internet de la commune/ par l'envoi de courriers électroniques aux parents.

En maternelle, une modification est proposée pour les élèves de grande section. Au lieu d'avoir une activité le soir ils seront en Temps libre comme les PS et MS. Ainsi, ils pourront être acteurs de leurs envies et les parents qui le souhaitent/peuvent auront la possibilité de venir les chercher entre 16h et 17h.

Les élèves ne seront donc plus inscrits à une activité avec obligation d'y aller mais auront la possibilité de choisir au jour le jour en fonction de leur envie, état de fatigue, leurs affinités. Ces diverses activités leur seront proposées à la BCD, indépendamment des plus jeunes élèves. L'idée, à la BCD comme dans le bâtiment principal pour les petites et moyennes sections, est de cloisonner des espaces avec des ambiances différentes (dessin/jeux de société/cour extérieure) tout en laissant la liberté aux enfants de choisir l'activité au quotidien. La formule d'une activité trop structurée ne semblait pas adaptée au bien-

être des élèves.

Les enseignantes de maternelle rappellent que les nouveaux rythmes du temps scolaire ont été mis en place dans l'intérêt de l'enfant. Elles constatent que beaucoup d'enfants passent un temps supplémentaires à l'école avec les activités périscolaires (cantine + TAP) et que les enfants sont plus fatigués. Leur amplitude horaire est finalement plus grande qu'avant la réforme des rythmes scolaires : ils arrivent plus tôt et partent plus tard. Elles soulignent que les enfants sont perdus dans les différents temps de la journée et surtout que les TAP ne sont pas obligatoires.

En primaire, l'inscription continuera d'être faite en classe, selon les souhaits de l'enfant, pour activité de 6 à 7 semaines (avec notamment la possibilité d'une activité libre et garderie gratuite la dernière semaine avant les vacances à chaque période)

La municipalité rappelle son engagement du maintien de la gratuité de ces activités périscolaires.

Il n'y a pas de modifications particulières à noter dans la liste des activités proposées. L'aide aux devoirs est maintenue. La municipalité reste toujours ouverte aux offres nouvelles d'activités (dans la limite des moyens disponibles)

En primaire, on compte un effectif de 10 groupes de 18 enfants. L'activité « temps libre » regroupe chaque soir 20 à 25 enfants (dont 70 % par choix familial) Dans la mesure du possible, des activités sont proposées aux enfants en fonction des places disponibles dans les groupes lorsqu'il y a des absents.

Les TAP sont rendus possibles grâce au partenariat de la mairie, la CAF, la DRCJS, l'Éducation Nationale, les partenaires associatifs, enseignants, bénévoles, et contractuels.

La redéfinition du PEDT a été mise en place par un comité de pilotage composé des élus municipaux de la commission scolaire, des enseignants, du personnel municipal en charge des accueils et des représentants de l'APE.

Une évaluation est faite auprès du public par questionnaire au printemps 2016 via l'APE ainsi que par un dialogue avec les animateurs qui permet de gommer les soucis de fonctionnement. Il est toujours possible de joindre Christophe Barraqué par courrier électronique afin d'échanger avec lui.

La directrice de l'école maternelle rappelle que selon l'équipe enseignante, ce PEDT n'est pas le meilleur choix pour les enfants mais ne s'oppose pas au vote du projet.

La mairie explique que le problème est à la fois organisationnel et financier (cela impliquerait une garderie payante à mettre en place ou une désorganisation des horaires entre primaire et maternelle afin de gérer la prise en charge des élèves le matin, midi et après-midi de la part de la mairie, entraînant un surcoût.)

L'ensemble des participants s'accorde pour rappeler à tous que l'inscription des enfants aux TAP n'est PAS une obligation.

Compte rendu rédigé par Anne-Laure Revoy au nom de l'APE

M. Brignone, Directeur de l'école élémentaire Jean Peyroulet

Mme Hiale-Guilhamou, Directrice de l'école maternelle de Sauvagnon